



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui

de diverses demandes de crédit dans le cadre d'un programme de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économique mondiale

(du 14 septembre 2009)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Depuis l'été 2008, l'économie mondiale subit les effets de la crise financière survenue d'abord aux Etats-Unis.

L'économie régionale, marquée par la prédominance de l'industrie et orientée dans une très large mesure vers les marchés d'exportation, subit de façon amplifiée ce contexte mondial défavorable. Dans le canton de Neuchâtel, le chômage est passé de 3,1 % en août 2008 à 6,5 % en août 2009 et le chômage partiel a été multiplié par plus de 100 en un an. A la Chaux-de-Fonds, dont le secteur industriel est encore plus important qu'ailleurs, l'évolution du chômage a été encore plus défavorable : d'un taux de 3,6 % en juin 2008, le chômage est passé à 8,9 % en août de cette année (voir annexe).

Certes, le nombre d'emplois a atteint en 2008 son plus haut niveau depuis 40 ans (23'653 emplois en octobre 2008) dans notre ville et s'est accru d'environ 3'000 unités au cours des 3 dernières années (voir annexe). Mais l'arrivée des jeunes diplômés sur le marché du travail dès la rentrée d'été, les risques importants de licenciements dans les entreprises ayant recouru au chômage partiel depuis plusieurs mois et dans celles,

nombreuses, connaissant des difficultés de trésorerie, ainsi que les facteurs saisonniers défavorables en fin d'année font craindre que le taux de chômage dépasse 10 % à La Chaux-de-Fonds à la fin de l'année 2009.

Au cours de l'année écoulée, la Confédération et plusieurs cantons, dont celui de Neuchâtel, ont mis en œuvre des programmes de soutien et de relance en faveur de l'économie, pour faire face à cette détérioration brutale de la situation économique.

De son côté, le Conseil communal s'est interrogé sur le rôle de la Ville dans ce contexte, dont l'évolution est avant tout liée à des facteurs extérieurs à la région. Au terme d'une réflexion approfondie, menée en plusieurs étapes, il est arrivé à la conclusion que son action ne pourrait être que très limitée en ce qui concerne le secteur industriel et exportateur. Pour ce secteur, les programmes fédéral (chômage partiel étendu, garanties des risques à l'exportation, libération de fonds dans la politique régionale et dans d'autres secteurs, etc.) et cantonal (soutien à l'octroi de crédits, prise en charge temporaire et partielle de salaires, etc.) semblent par ailleurs adaptés.

En revanche, le Conseil communal considère qu'il revient à la Ville de tout mettre en œuvre pour faire en sorte que les programmes fédéral et cantonal déploient le maximum d'effets dans notre région, pour limiter la propagation de la crise qui touche le secteur moteur de notre économie aux autres branches (commerce et bâtiment par exemple) et pour en anticiper et atténuer les effets sociaux les plus importants.

Le présent rapport a ainsi vocation à vous informer sur les réflexions menées par le Conseil communal et sur les mesures déjà prises dans le cadre de ses compétences, et à solliciter de votre part l'autorisation d'engager des dépenses plus importantes, de nature à permettre d'atteindre les objectifs précités.

2. Cadre d'intervention de la Ville

Objectifs

Comme mentionné ci-devant, un programme de soutien à l'économie locale et régionale est à considérer comme subsidiaire des programmes fédéral et cantonal. Il vise principalement les buts suivants :

- assurer la meilleure application dans notre région des mesures envisagées au plan fédéral et cantonal;
- limiter la propagation aux autres branches (commerce, services et bâtiment notamment) de la crise brutale qui touche le secteur industriel;
- limiter les conséquences sociales les plus graves et les plus durables de la détérioration constatée depuis un an environ.

Mesures

Dès ce printemps, le Conseil communal a adopté les mesures suivantes, relevant toutes de sa compétence :

- paiement des factures aux fournisseurs régionaux sans délai, les difficultés d'encaissement et de trésorerie figurant parmi les problèmes le plus souvent relevés par les interlocuteurs consultés;
- incitation des entreprises à solliciter une adaptation de leurs tranches d'impôts à la situation économique réelle. Cette mesure apporte elle aussi une réponse aux difficultés de trésorerie et, pour la Ville, évitera une partie du double effet fiscal lié au retournement conjoncturel sur l'exercice 2010;
- incitation des entreprises à recourir autant que possible au chômage partiel plutôt qu'à des licenciements de façon à éviter un affaiblissement trop marqué des capacités de production en cas de reprise et à limiter les conséquences sociales de la crise en maintenant le plus grand nombre possible de personnes sous contrat de travail;
- offre d'un stage de douze mois, rémunéré à hauteur de 2'800.-/mois, pour tous les apprentis et stagiaires terminant leur formation dans les services de la Ville sans solution professionnelle. Cette possibilité est en principe offerte moyennant changement de service et sans réduction du nombre de nouveaux apprentis engagés;
- incitation aux entreprises du secteur privé à envisager des mesures de la même nature en faveur de leurs apprentis;
- invitation aux chefs de services à engager les dépenses d'investissement prévues en 2009;
- suivi systématique des montants d'investissements néanmoins reportés ou abandonnés en 2009;
- préparation de dossiers pour le canton et la Confédération, de façon à faire bénéficier la région des fonds mis à disposition dans le cadre des plans fédéraux et cantonaux.

Durant l'été, le Conseil communal a ensuite préparé la mise en œuvre de la deuxième partie du programme envisagé, à savoir :

- maintien de l'enveloppe d'investissement 2009 proche de celle budgétée, et ce malgré les reports et abandon de crédits (voir aussi ci-dessous);
- préparation de dépenses et d'investissements complémentaires, à financer par une part de la réserve anticyclique de 9 millions de francs constituée lors du bouclage de l'exercice 2008 (voir aussi plus loin);
- préparation d'investissements supplémentaires sur des immeubles appartenant à la société immobilière Bloc 30;

- renforcement temporaire de quatre services de l'administration (travaux publics, architecture et bâtiments, urbanisme et environnement, gérance), de façon à éviter tout retard dans le traitement des dossiers qui seront déposés dans le cadre des programmes fédéraux et cantonaux (permis de construire pour assainissement énergétique des bâtiments par exemple) et de façon à permettre la conduite des projets supplémentaires d'investissement souhaités par le Conseil communal (voir plus loin également);
- poursuite de la préparation de dossiers pour la Confédération et le canton, dans la perspective d'un deuxième tour d'attribution de fonds de relance.

Enfin, le Conseil communal poursuit sa réflexion sur des mesures d'autres natures, en particulier :

- programmes d'emploi temporaire pour personnes au chômage;
- développement d'échanges linguistiques en faveur de jeunes diplômés avec Winterthur, voire d'autres villes de Suisse alémanique;
- développement des crèches et structures d'accueil, en tant qu'elles constituent à l'heure actuelle l'une des conditions-cadre favorables au développement économique et que leur déploiement impose souvent temps et investissements ;
- incitation à la formation continue, en collaboration avec les instances compétentes de l'Etat (CIFOM, service de l'emploi, etc.) ;
- développement de la certification énergétique des bâtiments dans la perspective de mesures d'assainissement.

L'ensemble de ces mesures feront l'objet, au besoin, d'explications détaillées à la commission financière.

Conditions

Soucieux de cibler les interventions de la Ville sur des mesures correspondant aux objectifs précités, le Conseil communal a fixé les conditions suivantes pour l'appréciation, la sélection et l'application des mesures envisagées :

- la réserve constituée lors du bouclage des comptes 2008 ne peut être sollicitée que dans le respect de l'arrêté ad hoc du Conseil général;
- la réserve en question ne peut être sollicitée que pour financer des mesures particulières et limitées dans le temps, les charges appelées à augmenter "normalement" en raison de l'évolution conjoncturelle (dépenses d'aide sociale par exemple) devant être financées par le budget courant de la Ville;

- les mesures envisagées doivent pouvoir débuter en 2009, au plus tard au printemps 2010, et se termineront en principe en 2011 au plus tard;
- toutes les subventions fédérales et cantonales qui peuvent être sollicitées pour les mesures mises en œuvre le seront;
- les postes temporaires octroyés à quatre services de l'administration et les stagiaires engagés pour un an au terme de leur formation donneront lieu à des contrats de durée limitée et les dépenses seront comptabilisées dans les comptes du service des ressources humaines, de façon à éviter leur transformation automatique en postes fixes dans la durée (justification par la comparaison aux exercices 2010 et 2011). La priorité sera donnée, à compétences équivalentes, à des personnes au chômage ou menacées de l'être.

En outre, deux au moins des quatre conditions suivantes doivent également être respectées pour que la Ville consente à des dépenses nouvelles dans le cadre de ce plan de soutien à l'économie :

- la dépense consentie par la Ville provoque des dépenses privées ou permet de capter des subventions (effet multiplicateur);
- la dépense consentie par la Ville profite principalement à des acteurs régionaux;
- la dépense consentie par la Ville provoque une amélioration dont la durée s'étend au-delà de la période durant laquelle elle intervient (rattrapage d'entretien, économies ou recettes nouvelles durables);
- la dépense consentie permet d'éviter ou de limiter des situations sociales négatives aux conséquences durables (chômage des jeunes par exemple).

3. Cadre financier

Plusieurs des mesures envisagées par le Conseil communal n'impliquent pas une dépense nouvelle, ou alors une charge mineure que nous avons renoncé à chiffrer dans le présent rapport.

Ainsi, les mesures visant à informer et à orienter les entreprises sur les aides existantes au plan fédéral, cantonal et communal, ou les invitant à adapter leur comportement dans un sens donné, ne génèrent aucun coût supplémentaire. De même, l'adaptation immédiate des tranches d'impôts des entreprises à la nouvelle situation économique et l'anticipation des paiements de factures par la Ville ont certes un coût, mais limité à la charge d'intérêts découlant d'une trésorerie plus limitée pour la Ville (les tranches d'impôts payées en trop auraient de toute façon été remboursées l'an suivant et les factures auraient de toute façon été payées au terme du délai prévu).

D'autres mesures, en revanche, constituent des dépenses nouvelles et il nous paraît utile de les mentionner ici de façon plus détaillée.

Emploi d'un an pour apprentis et stagiaires terminant leur formation dans les services de la Ville dès l'été 2009

Au total, ce sont sept jeunes apprentis et stagiaires (sur 16 ayant terminé leur formation en été 2009) qui ont été engagés pour douze mois (l'un d'entre eux pour environ deux mois seulement), avec un salaire mensuel forfaitaire de CHF 2'800.-. Ce montant a été choisi de façon à tenir compte du fait qu'il s'agit d'emplois créés au sein des services de la Ville avec l'objectif principal d'éviter le chômage aux personnes intéressées. Il correspond aussi au revenu assuré dans le cadre de l'assurance-chômage à un jeune terminant une formation en emploi, et évite ainsi toute risque de pénalisation en cas de sollicitation du chômage au terme de cet emploi. Ce salaire constitue donc à la fois une incitation à accepter ce stage temporaire et une incitation à poursuivre ses recherches pour une situation professionnelle plus solide.

La dépense maximale ainsi engagée se monte à CHF 250'000.- et sera financée, via les comptes du service des ressources humaines, par le fonds de soutien à l'économie, après déduction des éventuelles subventions fédérales ou cantonales qui ont été sollicitées.

Cette dépense a été engagée dans le cadre de la compétence du Conseil communal, chaque stage correspondant à un coût de l'ordre de CHF 40'000.-, donc inférieur à CHF 100'000.-.

Réallocations dans l'enveloppe d'investissements de l'exercice 2009

A la fin du 1^{er} semestre 2009, le Conseil communal a estimé, sur la base des informations en sa possession, que les dépenses d'investissements de l'exercice seraient inférieures aux montants budgétés pour au moins 7 millions de francs.

Dans le but d'éviter une réduction trop importante des investissements de la Ville en période de faible conjoncture (adopter une attitude anticyclique), le Conseil communal a décidé d'anticiper certaines dépenses projetées pour les exercices ultérieurs et de les réaliser, dans le cadre de la marge laissée par l'enveloppe du budget 2009, entre la fin 2009 et le début de l'exercice 2010, pour un montant total de l'ordre de 4 millions de francs.

Compléments d'investissements financés par le fonds de soutien à l'économie

En complément à ce qui précède, le Conseil communal a déterminé une première étape d'investissements nouveaux, à financer par le fonds de soutien à l'économie, à hauteur de 4 millions de francs également.

Investissements déjà autorisés

Dans ces deux enveloppes, certaines dépenses, inférieures à CHF 100'000.-, ont été ou seront encore autorisées par le Conseil communal.

A ce jour, les dépenses suivantes ont d'ores et déjà été admises :

a) Crédits considérées comme réallocations dans l'enveloppe d'investissements 2009 (CHF 350'000.-)

- rénovations d'appartements supplémentaires à celles budgétées en profitant chaque fois que cela est possible des départs de locataires (8 X 40'000.- en moyenne);
- transformation de l'appartement du collège du Crêt-du-Loche en classe d'école enfantine (30'000.-);

b) crédits à financer par le fonds de soutien à l'économie (CHF 1'058'500.-)

- sécurisation d'une entrée d'immeuble (Agassiz 11) dans la perspective de la rentrée scolaire et de la location d'un appartement pour une école enfantine (93'000.-);
- rénovation (peinture, électricité, cloisonnement) de bureaux attenants à la salle de lecture de la Bibliothèque de la Ville (35'000.-);
- équipement de l'espace réservé au traitement et à la gestion des archives à la Bibliothèque de la Ville (43'000.-);
- modification de protections de sols dans un local destiné à des engins de gymnastique (24'000.-);
- nettoyage complet de l'usine électrique dans le contexte de sa mise à disposition de plus en plus régulière (16'000.-);
- amélioration des sanitaires de l'usine électrique dans le contexte de sa mise à disposition de plus en plus régulière (100'000.-);
- assainissement du chemin menant du parking du complexe des Arêtes à la Ferme des Brandt (30'000.-);
- réfection des chemins des parcs de la ville (notamment Gallet et des Crêtets) (100'000.-) ;
- remise en état des places de jeux (100'000.-) ;
- remise en état des pistes de VTT et de course à pied (15'000.-) ;
- compléments au programme d'aménagement, dans le contexte de l'augmentation de la capacité de la crèche Beau-Temps/Châtelot (sanitaires 55'000.- ; menuiserie intérieure 60'000.- ; cuisines 25'000.- ; local du personnel 12'500.- ; place de jeu extérieure 20'000.-)
- extension du dépôt climatisé du DAV (75'000.-) ;
- réhabilitation du bac de rétention de la piscine des Arêtes (15'000.-) ;

- réhabilitation des portes d'accès du public de la patinoire (20'000.-) ;
- réfection des gradins des Forges (90'000.-) ;
- entretien des grillages d'une partie des terrains de sport (50'000.-) ;
- rénovations et adaptations de diverses infrastructures du Bois du Petit Château (enclos loutres 30'000.- ; espace ours 20'000.- ; enclos lynxs 20'000.- ; enclos renards 10'000 ;).

Investissements soumis à l'approbation du Conseil général

Les dépenses dépassant la limite de compétence du Conseil communal sont recensées ci-dessous et font quant à elles l'objet des demandes de crédit à l'attention de votre autorité :

c) crédits considérées comme réallocations dans l'enveloppe d'investissement 2009 (CHF 3'790'000.-)

- réfection et isolation des façades et réfection des ferblanteries des immeubles du bloc Président-Wilson 17-21, et changement des fenêtres et volets (980'000.-);
- réfection des façades de l'immeuble « Belle-Maison », Jérusalem 59, et changement des fenêtres et volets (150'000.-);
- réfection des toitures plates et panneaux solaires du collège de Bonne-Fontaine et correction de l'environnement végétal (250'000.-) ;
- accélération du remplacement des fenêtres et stores du collège de la Promenade (380'000.-) ;
- rénovation des toitures plates et des verrières du musée des Beaux-Arts (180'000.-) ;
- réfection des gradins des Mélèzes (500'000.-) ;
- reconstruction de la distribution d'eau et du réseau collecteur du Bois du Petit Château (1'200'000.-)
- développement d'un inventaire et plan d'entretien pour les escaliers, chemins, murs, places de jeux, places, parcs et espaces verts (150'000.-).

d) crédits à financer par le fonds de soutien à l'économie (CHF 2'260'000.-)

- première étape d'assainissement du bâtiment du Crêt-du-Loche (ancienne halle postale) : changement de fenêtres et travaux d'isolation pouvant être menés de façon rationnelle simultanément aux travaux d'assainissement (suppression d'amiante et démontage de certains éléments) (500'000.-);
- deuxième étape de rénovation de la verrière des Abattoirs (670'000.-);
- réfection des ouvrages de soutènement et de sécurité du Temple-Allemand (550'000.-) ;

- réfection de la clôture, du couvert à matériel et du carré de sable du Paddock du Jura (310'000.-) ;
- rénovation de la façade nord de la patinoire (120'000.-) ;
- réfection de l'étanchéité et de la peinture du préau du collège des Forges (sciences) (110'000.-).

Dans tous les cas, ces dépenses doivent remplir les conditions énoncées ci-devant.

Autres projets sans impact sur le budget de la Ville

Le Conseil communal a en outre entamé des réflexions identiques dans le cadre de la société Bloc 30 (immeubles Ronde 9 et Commerce), et de Viteos pour examiner dans quelle mesure certains travaux pouvaient également être anticipés. Les projets menés dans le cadre de ces sociétés viendront compléter les efforts de la Ville, mais n'auront pas d'impact sur les finances communales.

Renforcement temporaire de certains services

En outre, le Conseil communal a décidé du renforcement temporaire de certains services, de façon à permettre la réalisation des projets susmentionnés et à éviter un engorgement des projets privés soumis à autorisation. Les décisions suivantes ont ainsi été prises :

- a) engagement d'un poste de technicien jusqu'à mi-2011 au service d'architecture et des bâtiments pour préparer les dossiers de rénovation et d'assainissement des bâtiments scolaires, culturels et administratifs, solliciter les subventions fédérales et cantonales et suivre les chantiers ;
- b) engagement d'un poste d'ingénieur jusqu'à fin 2011 pour la préparation des dossiers d'infrastructures, d'entretien et d'aménagements, les demandes des subventions éventuelles et le suivi des chantiers ;
- c) engagement d'un poste de gérant technique jusqu'à fin 2010 à la gérance des immeubles pour préparer les dossiers d'assainissement et d'entretien d'immeubles, solliciter les subventions fédérales et cantonales et suivre les chantiers ;
- d) engagement d'un poste de technicien jusqu'à fin 2010 au bureau des permis de construire pour absorber l'afflux de demandes liées aux programmes fédéraux, cantonaux et communaux de soutien à l'économie (gros afflux attendu pour des assainissements énergétiques des bâtiments), accélérer la procédure et libérer ainsi des investissements privés. Le développement du conseil dans ce domaine est aussi envisagé.

Ces quatre postes temporaires, dont deux ont déjà été engagés à l'heure actuelle, ont été mis au concours avec une priorité pour des personnes au chômage ou menacés de l'être.

Ils seront inscrits dans le budget dès 2010 (la dépense 2009 a été autorisée sur la compétence du Conseil communal), au compte des ressources humaines avec une recette équivalente provenant du fonds de soutien à l'économie. Le poste de la gérance sera toutefois partiellement financé à charge de la société Bloc 30 et le Conseil communal envisage d'imputer une partie du poste des Travaux publics aux secteurs autofinancés (eau, épuration, etc.).

La dépense brute totale, pour l'ensemble des périodes envisagées, ne dépassera pas 760'000.-. Les éventuelles contributions de l'assurance-chômage, le produit éventuel de ressources affectées (taxe d'épuration par exemple pour une part du poste temporaire des travaux publics) ou d'autres ressources (financement par Bloc 30 par exemple) viendront naturellement en déduction de ce montant.

Enfin, le Conseil communal a très clairement limité la durée de ces engagements et toute éventuelle demande de prolongation sera, le cas échéant, traitée comme une demande de nouveau poste.

4. Demandes de crédit

Sur la forme, vu la nature des crédits sollicités et le calendrier que le Conseil communal s'est imposé pour permettre un engagement rapide des dépenses envisagées (travaux à réaliser pour l'essentiel entre l'automne 2009 et le printemps 2010), le traitement proposé est identique à celui retenu en général pour les crédits spéciaux accompagnant le budget annuel.

Le premier arrêté qui vous est soumis recense donc les montants relevant de la compétence du Conseil général sollicités au titre de réallocation au sein de l'enveloppe des investissements 2009, tandis que le second porte sur ceux dont le financement est assuré par le fonds de soutien à l'économie constitué lors du bouclage de l'exercice 2008.

L'ensemble de ces crédits fera au besoin l'objet d'explications circonstanciées à la commission financière avant le vote du Conseil général.

5. Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Conforme aux dimensions économique (soutien à l'économie), sociale (éviter les conséquences sociales les plus dures et durables de la crise) et environnementale (assainir les bâtiments, limiter la consommation d'eau, etc.), le programme qui vous est présenté répond à ce titre déjà à l'une des préoccupations exprimées dans le programme de législature.

Dans ce même programme, le Conseil communal a également affirmé sa volonté de maîtriser les finances. Il a proposé la constitution du fonds de soutien à l'économie au terme de l'exercice 2008. Le programme présenté dans ce rapport peut ainsi être mis en œuvre en conformité avec cet objectif de maîtrise financière.

Par ailleurs, la question de l'entretien des infrastructures, équipements et espaces publics, qui prend une place importante dans ce plan de soutien à l'économie, figure également parmi les volontés exprimées dans le programme de législature.

Le projet présenté ici s'inscrit dès lors en parfaite conformité aux objectifs stratégiques de la législature.

6. Conséquences sur les finances

Les engagements prévus par le programme présenté dans le présent rapport ressortent clairement du chapitre 3 ci-dessus.

Ils peuvent néanmoins être brièvement rappelés ici :

A charge du fonds de soutien à l'économie

engagement de jeunes stagiaires : max. CHF 250'000.-
dont à déduire d'éventuelles subventions ;

renforcement temporaire de quatre services : max. CHF 760'000.-
dont à déduire des contributions externes ;

nouveaux investissements décidés par le Conseil communal
et répondant aux critères définis : max. CHF 1'058'500.-
dont à déduire d'éventuelles subventions.

nouveaux investissements sollicités du Conseil général
et répondant également aux critères définis : max. CHF 2'260'000.-
dont à déduire d'éventuelles subventions.

Au total, le fonds de soutien à l'économie sera sollicité pour un montant maximum de CHF 4'328'500.- avant déduction des subventions sollicitées, soit moins de la moitié du capital constitué fin 2008. Pour la plupart des investissements projetés, il s'agit d'améliorations nécessaires à court, moyen ou long terme (dépenses anticipées) et dégageant des améliorations de fonctionnement.

Ces dépenses n'engendreront pas de charge d'amortissement dans la mesure où leur financement a été anticipé par la constitution du fonds via une charge de fonctionnement sur l'exercice 2008. En conséquence, elles n'alourdiront pas le compte de fonctionnement de la Ville à futur.

Réallocation au sein de l'enveloppe d'investissements 2009

nouveaux investissements décidés par le Conseil communal
et répondant aux critères définis : max. CHF 350'000.-
dont à déduire d'éventuelles subventions.

nouveaux investissements sollicités du Conseil général
et répondant également aux critères définis : max. CHF 3'790'000.-
dont à déduire d'éventuelles subventions.

Au total, sur les quelque 7 millions de crédits abandonnés ou reportés en 2009, ce sont donc CHF 4'140'000.- qui seront réalloués pour maintenir une dépense proche de celle projetée et ainsi éviter d'amplifier le phénomène de ralentissement conjoncturel.

Dans la mesure où il s'agit de réallouer des crédits prévus dans le cadre de l'enveloppe globale des investissements 2009, ces dépenses n'impliquent pas véritablement de charges nouvelles par rapport aux montants d'amortissement et d'intérêts prévus en début d'exercice. Elles généreront néanmoins à futur des charges d'amortissement dans les comptes des services concernés, charges qui sont jugées supportables dans la mesure d'une part où elles étaient prévues et, d'autre part, où les dépenses envisagées produiront aussi des diminutions de charges (économie d'énergie par exemple) ou des recettes nouvelles (augmentation de loyers, par exemple).

7. Conséquences sur les ressources humaines

Les conséquences sur les ressources humaines du programme de soutien à l'économie faisant l'objet du présent rapport sont limitées, pour l'essentiel, aux charges prévues pour les services d'architecture et des bâtiments, des travaux publics, de la gérance et du bureau des permis de construire. Les renforcements temporaires envisagés dans ces services, mis à la charge du fonds de soutien à l'économie, permettent de faire face à cette charge supplémentaire, sans détériorer le compte de fonctionnement des prochains exercices.

Pour les autres services ponctuellement concernés, le suivi des projets devrait pouvoir se réaliser dans le cadre normal des activités.

8. Collaboration intercommunale

Le programme présenté dans le présent rapport tente d'exploiter au mieux les opportunités offertes par les programmes fédéraux et cantonaux de soutien à l'économie et d'impulsion dans le domaine énergétique.

La difficulté de l'exercice et la volonté de mise en œuvre rapide n'ont en revanche pas permis de coordonner les efforts de La Chaux-de-Fonds avec les programmes d'autres collectivités locales, par ailleurs peu nombreuses à avoir envisagé des mesures comparables.

Au demeurant, il paraît normal que le fonds constitué par la Ville lors du bouclage de l'exercice 2008 soit affecté exclusivement à des dépenses relevant de la commune de La Chaux-de-Fonds.

9. Éléments relatifs au développement durable

a) aspects environnementaux

En faisant la part belle à des assainissements énergétiques de divers bâtiments, le programme de soutien à l'économie du Conseil communal affirme clairement que les montants engagés ne servent pas qu'à alimenter économiquement le tissu économique local et régional, mais qu'ils ont aussi été envisagés de façon à permettre des progrès significatifs dans le domaine de l'environnement et de l'énergie.

b) aspects sociaux

Avec un taux de chômage frisant 9 % (sans compter les demandeurs d'emploi non chômeurs et les personnes au chômage partiel, qui feraient presque doubler ce taux), la Ville de La Chaux-de-Fonds ne peut considérer qu'elle ne subit qu'un phénomène économique. Les impacts sociaux d'une telle détérioration du marché du travail préoccupent le Conseil communal, dont les motivations ont été détaillées dans le présent rapport.

Les possibilités de stages pour les jeunes terminant leur formation et la priorité clairement donnée à des personnes au chômage pour les nouveaux postes mis au concours attestent de la volonté de limiter ces impacts sociaux.

Par ailleurs, en tentant de maintenir l'emploi dans les secteurs où son intervention peut avoir une influence, le Conseil communal réaffirme clairement que, économiquement et socialement, le maintien du lien entre un employeur et ses collaborateurs est plus favorable que le recours au chômage.

Enfin, au-delà des effets directs et concrets attendus des mesures prises, le Conseil communal considère qu'il appartient à la collectivité de donner des signes tangibles de solidarité à l'égard de celles et ceux qui sont les plus touchés par la crise qui secoue notre économie. Le programme de soutien qui vous est présenté ici est une occasion supplémentaire de réaffirmer cette nécessité d'affronter cette situation ensemble et de façon solidaire.

c) aspects économiques

Chacun espère voir les premiers signes de reprise rapidement en 2010 et leur traduction par une limitation du chômage. Pour que la reprise, lorsqu'elle se produira, se traduise par des effets concrets dans notre région, il convient de permettre aux entreprises locales de passer ce cap sans disparaître et, dans toute la mesure du possible, sans perdre le savoir-faire et les compétences qui sont les leurs.

Certes, une économie très ouverte comme l'est notre tissu industriel, ne peut attendre de solution d'une petite collectivité comme la Ville de La Chaux-de-Fonds. Pour ce secteur, ce sont les programmes nationaux et cantonaux qui peuvent, dans une certaine mesure, offrir des solutions appropriées. Pour les autres secteurs, en revanche, l'intervention de la Ville peut partiellement se substituer aux faiblesses momentanées du moteur industriel.

Le secteur du bâtiment, par exemple, qui vit aujourd'hui encore des projets décidés avant l'automne 2008, connaîtra vraisemblablement une période difficile en 2010 et 2011, que les investissements projetés par la Ville peuvent au moins atténuer.

Pour y parvenir sans déséquilibrer les finances publiques, La Chaux-de-Fonds peut heureusement compter sur le fonds constitué lors du bouclage de l'exercice 2008. Le Conseil communal a de surcroît retenu des investissements qui devraient très largement profiter à des entreprises de la région et qui produiront des économies ou des recettes nouvelles.

10. Conclusion

Notre économie régionale, fortement exportatrice, subit de plein fouet, et plus durement qu'ailleurs, les effets de la crise économique mondiale. Dans le souci :

- de maintenir l'appareil de production en mesure de saisir les opportunités d'une reprise que nous espérons prochaine,
- de limiter les impacts sociaux liés à l'augmentation du chômage et à l'incertitude qui caractérise aujourd'hui le marché du travail,
- de faire profiter au mieux la région des programmes nationaux et cantonaux de soutien à l'économie,
- et finalement pour ralentir la propagation de la crise aux secteurs qui ne sont pas les plus exposés,

le Conseil communal considère qu'il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'envisager des mesures équilibrées en faveur de l'économie régionale et de ses acteurs.

Les mesures retenues ont été sélectionnées au terme d'une analyse de ce qui pouvait au mieux porter effet de la part d'une relativement petite collectivité dans une économie ouverte et globalisée.

Les projets d'investissements ont aussi été triés en fonction des améliorations objectives qu'ils pouvaient apporter à la Ville et à ses finances dans la durée.

Enfin, l'action du Conseil communal traduit aussi le message de solidarité que les autorités veulent adresser à celles et ceux qui subissent aujourd'hui les effets d'une crise qui les dépasse.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter les arrêtés ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Didier Berberat

La chancelière
Muriel Barrelet

Annexes :

- évolution de la situation de l'emploi et du chômage

Arrêté n° 1 (changement d'affectation des dépenses d'investissement)

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal, du 14 septembre 2009,

Vu l'arrêté du Conseil général du 16 décembre 2008, approuvant le budget de l'exercice 2009,

Vu que les dépenses d'investissements de l'exercice 2009 seraient inférieures aux montants budgétés pour au moins CHF 7'000'000.-,

arrête :

Article premier – Un crédit de CHF 3'790'000.- est accordé au Conseil communal, à raison de :

- a) CHF 980'000.- pour la réfection et l'isolation des façades et réfection des ferblanteries des immeubles du bloc Président-Wilson 17-21, et le changement des fenêtres et volets;
- b) CHF 150'000.- pour la réfection des façades de l'immeuble « Belle-Maison », Jérusalem 59, et le changement des fenêtres et volets;
- c) CHF 250'000.- pour la réfection des toitures plates et des panneaux solaires du collège de Bonne Fontaine et la correction de l'environnement végétal ;
- d) CHF 380'000.- pour le remplacement des fenêtres et stores du collège de la Promenade ;
- e) CHF 180'000.- pour rénovation des toitures plates et des verrières du musée des Beaux-Arts ;
- f) CHF 500'000.- pour la réfection des gradins de la patinoire des Mélèzes ;
- g) CHF 1'200'000.- pour reconstruction de la distribution d'eau et du réseau collecteur du Bois du Petit Château ;
- h) CHF 150'000.- pour le développement d'un inventaire et plan d'entretien pour les escaliers, chemins, murs, places de jeux, places, parcs et espaces verts.

Art. 2 – Les éventuelles subventions fédérales et cantonales seront portées en déduction du coût des travaux précités.

Art. 3 - Ces dépenses seront portées au compte des investissements et amorties au taux de 8 %.

Art. 4 - Le Conseil communal finance le crédit précité par un emprunt qui fait partie de ceux qu'il est autorisé à conclure pour l'exercice 2009.

Art. 5 - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Arrêté n° 2 (Prélèvement sur le fonds de soutien à l'économie)

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal, du 14 septembre 2009

Vu l'arrêté du Conseil général du 5 mai 2009, relatif à la création d'un fonds de CHF 9'000'000.- aux fins de préfinancer des mesures anticycliques (fonds de soutien à l'économie),

arrête:

Article premier - Le Conseil communal est autorisé à prélever CHF 2'260'000.- sur le fonds de soutien à l'économie à raison de :

- a) CHF 500'000.- pour la première étape d'assainissement du bâtiment du Crêt-du-Loche (ancienne halle postale) : changement de fenêtres et travaux d'isolation pouvant être menés de façon rationnelle simultanément aux travaux d'assainissement (suppression d'amiante et démontage de certains éléments);
- b) CHF 670'000.- pour la deuxième étape de rénovation de la verrière des Abattoirs;
- c) CHF 550'000.- pour la réfection des ouvrages de soutènement et de sécurité du Temple-Allemand;
- d) CHF 310'000.- pour la réfection de la clôture, du couvert à matériel et du carré de sable du Paddock du Jura;
- e) CHF 120'000.- pour la rénovation de la façade nord de la patinoire des Mélèzes;
- f) CHF 110'000.- pour la réfection de l'étanchéité et de la peinture du préau du collège des Forges.

Art. 2 - Les éventuelles subventions fédérales et cantonales seront portées en déduction du coût des travaux précités.

Art. 3 - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
Théo Bregnard

Le secrétaire
Pierre-André Rohrbach

